

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-230

« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le mardi 16 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 8 décembre 2025 - Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 64 - Nombre de pouvoirs : 7 - Nombre de votants : 71

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Hélène BROUSSE, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Claire RAMONDOT, Elisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN (jusqu'à la délibération n°2025-255), Nazarelo ALONSO (jusqu'à la délibération n°2025-245), Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2025-222), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Daniel GUEUR), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Françoise GARIBIAN (à Estelle BARBARIN), Dominique DALLOZ (à André MOINGEON), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Eric BEAUFORT (à Lionel CHAPPELLAZ), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

Etais excusé et suppléé : Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE).

Etaient excusés : Lionel MANOS, Jean-Luc RAMEL, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric BARDOT, Michel MITANNE, Sylviane BOUCHARD.

Etaient absents : Jean PEYSSON, Joël MATHY, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET.

Objet : ZAE en Beauvoir à Château-Gaillard - Autorisation de signature d'un compromis de vente du lot 33 au profit de M. DELORME (ou toute SCI se substituant à lui)

VU :

Le Code général des collectivités territoriales ;

La compétence de la Communauté de Communes en matière de création, d'aménagement et de commercialisation des Zones d'Activités Economiques ;

La délibération n° 2004-047 du 2 octobre 2004 portant création de la Zone d'Activités Economiques « En Beauvoir » sur la commune de Château-Gaillard ;

La délibération n° 2006-102 du 16 décembre 2006 validant le projet d'aménagement de cette même zone ;
L'avis favorable de la commission économie-environnement en date du 16 octobre 2025 relatif à la cession des parcelles ZR 505 et ZR 553 au profit de M. DELORME ;

L'avis favorable du Bureau communautaire du 2 décembre 2025 ;

L'avis des Domaines du 21 février 2025 ;

CONSIDERANT QUE :

La société M-DECOUPE, dirigée par M. DELORME et actuellement locataire au sein de la ZAE « En Beauvoir », est une entreprise spécialisée dans la découpe laser sur métaux (acier, inox, aluminium, laiton et cuivre). Dans le cadre de son développement, M. DELORME projette la construction d'un bâtiment d'environ 1 100 m² destiné à accueillir son activité.

.../...

Pour mener à bien ce projet, l'entreprise est en négociation pour acquérir une parcelle d'environ 1 500 m² appartenant à la société AD MECA, attenante au lot n°33 de 1 500 m², propriété de la CCPA et libre d'occupation. L'acquisition de ces deux terrains lui permettrait de disposer de la surface foncière nécessaire à son implantation.

À ce titre, M. DELORME a sollicité la CCPA pour l'achat du lot n°33. La Commission Economie-Environnement a rendu un avis favorable, considérant l'intérêt du projet pour le développement économique du territoire.

La commission propose également de céder à M. DELORME, la parcelle ZR 553 – un ancien chemin rural – d'une superficie de 20 m², au prix symbolique de 1 €.

Le prix de vente du lot n°33 a été fixé à 42 €/m², conformément à l'avis des domaines, soit environ 63 000 € HT, et à 1 € pour la parcelle ZR 553.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la cession au profit de la société M-DECOUPE, en vue de la construction d'un bâtiment à usage économique d'environ 1 100 m² destiné à son activité, du lot n°33, cadastré ZR 505, situé dans la ZAE « En Beauvoir », d'une superficie de 1 500 m², au prix de 42 €/m², soit environ 63 000 € HT, ainsi que de la parcelle ZR 553, d'une superficie de 20 m², au prix symbolique de 1 €.
- PRECISE que l'acte authentique de vente sera signé après l'obtention du permis de construire et la levée de l'ensemble des conditions suspensives prévues.
- STIPULE que l'intégralité des frais liés à l'établissement et à la publicité de l'acte sera supportée par l'acquéreur.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la CCPA, la promesse de vente relative au bien susvisé ainsi que tous documents y afférents, puis l'acte authentique de vente dès lors que les conditions prévues seront réunies.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 19 décembre 2025*

Publiée le 22 DEC. 2025

Le Président, Jean-Louis GUYADER

**Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN**

